

FUSION - TRANSFORMATION - APPORT



FIDUCIAIRE EXPERTS



Grâce à une équipe dynamique et de très haut niveau, le cabinet Fiduciaire Experts est votre partenaire de confiance pour vos problématiques d'apport, de fusion ou de transformation quels que soient votre secteur d'activité et votre forme juridique.

NOTRE CABINET VOUS ACCOMPAGNE SUR TOUS LES ASPECTS DE L'OPÉRATION ENVISAGÉE :

- Contexte juridique
- Fiscalité
- Contraintes sociales
- Comptabilité
- Evaluation

NOS RECOMMANDATIONS :

- **Faites confiance** à notre expertise et à notre connaissance de votre structure.
- **Sécurisez** le contexte général de l'opération.
- **Diminuez** le risque d'un contentieux.
- **Soyez assuré de notre engagement** à défendre au mieux vos intérêts.



NOS MODALITÉS D'INTERVENTION :

- **Lettre de mission contractuelle** qui vous garantit une sécurité juridique.
Mission obligatoirement complémentaire



FIDUCIAIRE EXPERTS

Vous vous posez les questions suivantes :

- Comment valoriser votre société / vos apports / vos titres ?
- Quelle est la fiscalité afférente à l'opération ?
- Quelles sont les obligations à respecter en fonction de l'opération envisagée ?



Notre cabinet vous apporte les réponses suivantes :

- La loi impose un écrit pour les CDD et les contrats à temps partiel ; pour un CDI à temps plein, un contrat écrit n'est pas obligatoire (sauf dispositions conventionnelles contraires), mais il est vivement conseillé pour insérer une clause relative à la période d'essai, à la non-concurrence...
- Pour les contrats de courte durée (emploi d'extra dans la restauration, ou contrat d'intermittent du spectacle), il faut toujours rédiger un contrat écrit qui sera un CDD. A défaut, le contrat est un CDI.
- Pour les emplois à temps partiel, il est impératif de prévoir une durée du travail précise ainsi que la répartition des horaires entre les jours de la semaine ou les semaines du mois.